



Résumé non technique de l'étude de danger

Ce paragraphe présente le résumé de l'étude de danger.

Tous les travaux qui seront effectués seront réalisés par une entreprise compétente qui dispose d'un savoir-faire reconnu dans le domaine du forage.

Toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter les accidents seront prises avec notamment :

- La signalisation de la zone de travail,
- La mise en place d'un éclairage adapté,
- La rédaction d'un document unique conformément à la réglementation ainsi qu'un PPSPS.

Les principaux risques sont ceux constatés sur des chantiers de type travaux publics et plus spécifiquement dans le domaine du forage :

- Livraisons, circulation d'engins,
- Manœuvre des tiges de forage,
- Utilisation d'un compresseur.

Les principaux risques ainsi que les mesures retenues pour les réduire sont rassemblés dans le tableau ci-dessous.

Phase	Risques identifiés	Mesures retenues
Accès au chantier	Accident de circulation Chute Obstacle au sol	Accueil et formation à la sécurité du personnel par le chef de chantier ou le responsable sécurité de l'entreprise Port des EPI Rangement du chantier
Circulation sur le chantier	Renversement de personne	Balisage des voies de circulation
Circulation sur la plateforme de travail	Chute d'objet en cours de levage Risque de trébucher matériaux sur le sol	Consigne pour s'écarter des charges en cours de manutention Maintien de la plateforme dans un état de propreté et rangement propice à la bonne organisation
Visite du chantier	Accident	Chantier interdit au public sauf à la DREAL

En ce qui concerne le transport et l'utilisation de produits, toutes les précautions seront prises conformément à la réglementation en vigueur.

Le percement de canalisation ou de cuves ne peut être envisagé dans la mesure où l'implantation retenue pour le forage est définitivement arrêtée après vérification auprès des concessionnaires de réseaux.

Le rejet de boues de forages n'est pas envisageable dans la mesure où la foration s'effectue au Marteau Fond de Trou.

En phase d'exploitation, aucun risque n'est à retenir dans la mesure où le forage sera physiquement protégé.